

Forfait Social : quoi de neuf en 2019 ?

Janvier 2019

Favoriser l'Épargne Salariale grâce aux exonérations et abaissement du forfait social



Entreprises < 50 salariés
(même si l'entreprise est une filiale d'un groupe dont le nombre global est supérieur)

Entreprises de 50 à moins de 250 salariés
(même si l'entreprise est une filiale d'un groupe dont le nombre global est supérieur)

Fonds d'actionariat salarié

- ⚠ **Exonération pour :**
- L'intéressement
 - La participation
 - L'abondement

- ⚠ **Exonération pour :**
- L'intéressement

- ➔ **Baisse de 20% à 10% pour :**
- L'abondement employeur
- ⚠ **Exonération pour les entreprises de moins de 50 salariés**

⚠ **Le calcul de l'effectif s'apprécie au niveau de chaque entreprise, même si elle est partie prenante d'un accord de groupe**

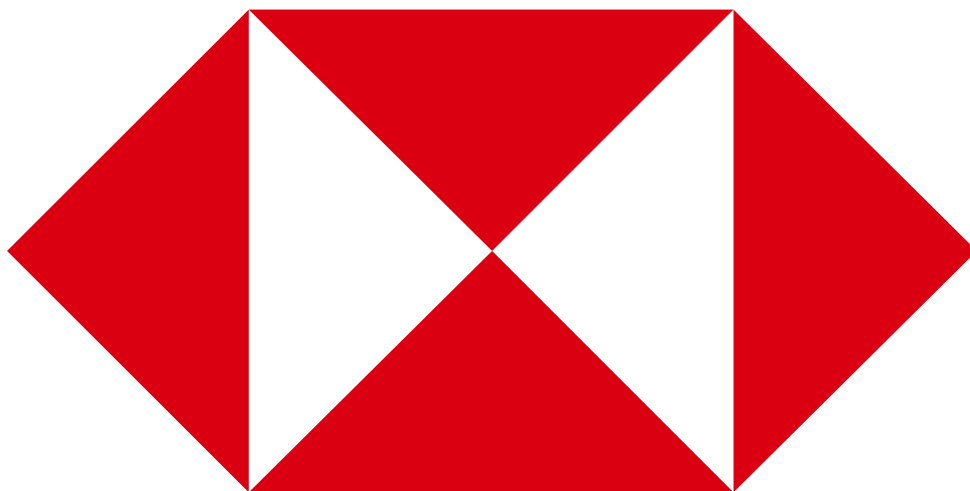
Avec ces mesures, l'Épargne Salariale est encore plus favorable à l'entreprise, la preuve par les chiffres :

		Prime classique sur salaire	Abondement avec forfait social		Abondement sans forfait social (dans le cas d'une entreprise de moins de 50 salariés)	
Barème			PEE	PERCO	PEE	PERCO
Entreprise						
Montant brut versé		9 725.76 €	3 241.92 €	6 483.84 €	3 241.92 €	6 483.84 €
Charges sociales patronales	42%	4 084.82 €				
Forfait social	20%		648.38 €			
	16%			1 037.41 €		
Coût annuel pour l'entreprise		13 810.58 €	3 890.30 €	7 521.25 €	3 241.92 €	6 483.84 €
			11 411.56 €		9 725.76 €	
Épargnant						
Montant reçu		9 725.76 €	3 241.92 €	6 483.84 €	3 241.92 €	6 483.84 €
Charges salariales	12.3%	-1 196.27 €				
CSG/CRDS	9.7%	-926.89 €	-314.47 €	-628.93 €	-314.47 €	-628.93 €
dont CSG déductible ¹	6.8%	-649.78 € ¹				
Revenu imposable		7 879.71 €				
Revenu imposable après abattement	10%	7 091.74 €				
Impôt sur le revenu	30%	-2 127.52 €				
Montant net de l'épargne		5 475.08 €	2 927.45 €	5 854.91 €	2 927.45 €	5 854.91 €
Taux d'efficacité :		40%	77%	90%		
Montant net salarié / coût entreprise						

Ces chiffres sont donnés sur la base des plafonds maximums légaux d'abondement soit 8% et 16% du PASS (40 524€ en 2019)



[La suppression du forfait social en 10 questions : découvrez-les sur le site internet du Ministère du Travail](#)



Avertissement

Ce document est produit et diffusé par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Epargne Entreprise (France). Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Les communications par Internet ne sont pas garanties en termes de délais, de sécurité ou d'absence de virus. L'expéditeur décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre.S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 75419 Paris cedex 08

Adresse d'accueil : Immeuble Coeur Défense - 110, esplanade du Général Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie - La Défense 4

www.assetmanagement.hsbc.com/fr

HSBC Epargne Entreprise (France)- 672 049 525 RCS PARIS - S.A. au capital de 16.000.000 euros.

Entreprise d'investissement et établissement Teneur de Compte Conservateur d'épargne salariale.

Adresse postale : 75419 Paris cedex 08

Siège social : 15 rue Vernet 75008 Paris

www.epargne-salariale.hsbc.fr

Copyright © 2019. HSBC Épargne Entreprise. Tous droits réservés.

Document non contractuel. Janvier 2019 - 40_AMFR_EE_MK_Forfait Social_2019_01_FR